Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 296

Rubrik: La semaine dans les kiosques alémaniques

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

» d) le concessionnaire devra mettre ses installations et ses services à la disposition de toute la population du lieu ou de la région où il déploie ses activités ;
» e) les organes du concessionnaire veilleront à une juste répartition des temps d'émission, des installations et des services du concessionnaire entre les différents utilisateurs. Un droit de recours à l'autorité de surveillance sera prévu ;
» f) la liberté d'expression des utilisateurs du réseau géré par le concessionnaire sera garantie. Elle ne pourra être soumise à d'autres restrictions que celles qui découlent de la Constitution fédérale et du droit pénal.
» Le *financement* de la TV communautaire est assuré notamment par des subsides de la Confédération, du canton et de la commune, et des redevances versées par les abonnés. *La publicité commerciale est interdite.* »

Un projet socialiste

Plus généralement, le projet d'article constitutionnel, dans l'optique socialiste (cf. le manifeste cité jusqu'ici), se présenterait donc comme suit :
« 1. La législation sur la radio et la télévision est du domaine fédéral.
» 2. La Confédération charge de la création et de l'émission des programmes des institutions de droit public, représentatives des régions linguistiques. Elle octroie, en outre, des concessions aux communes ou à d'autres institutions de droit public en vue de l'émission de programmes locaux ou régionaux.
» 3. L'indépendance des institutions et leur liberté de création et d'émission des programmes sont garanties.
» 4. Les institutions doivent être organisées selon un ordre libéral ; elles sont organisées selon les principes démocratiques qui garantissent la pluralité des opinions et rendent possible la participation des auditeurs et des spectateurs ainsi que de leurs organisations.
» 5. La législation peut contenir des dispositions pour que les services des programmes :
» a) garantissent l'information sur les événements essentiels dans notre pays et à l'étranger ;
» b) fournissent une contribution à la vie politique, sociale, culturelle et religieuse de notre pays et encouragent l'émission de programmes d'éducation ;
» c) représentent, dans les programmes d'intérêt national, la diversité des régions linguistiques et le caractère propre des différentes régions ;
» d) garantissent la liberté créatrice des collaborateurs, des institutions. »

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Les ressources de l'Eglise

L'article de « Finanz und Wirtschaft » évaluant à 500 millions le produit des impôts d'Eglise en Suisse (cité par DP 293) a provoqué l'envoi de nombreuses lettres de lecteurs et un article complémentaire intitulé « Double impôt d'Eglise » (« Finanz und Wirtschaft » No 90) relevant que cet écho est dû au fait que l'opinion publique suisse est très mal informée sur le financement des Eglises. L'auteur poursuit en évoquant la complexité des systèmes de financement. Il relève que dans plusieurs cantons une partie des ressources des Eglises sont fournies par la caisse de l'Etat en complément des ressources de l'impôt d'Eglise. Finalement, le total de 500 millions pour 1973 est corrigé en tenant compte des versements directs de l'Etat pour arriver à un total supérieur à 600 millions de francs.
— Le professeur Saladin a parlé aux juristes zurichois de la nouvelle réglementation constitutionnelle des moyens de communication de masse. Il a relevé qu'en quarante ans le nombre de journaux s'est réduit de 411 à 282 alors que les tirages quotidiens passaient de 1,6 à 2,8 millions d'exemplaires.
— Puisque des dizaines de milliers de magazines allemands sont diffusés chaque semaine en Suisse, on nous pardonnera de citer un tableau de « Die Zeit », hebdomadaire libéral, qui donne la liste des bourgmestres des dix principales villes allemandes : neuf sont sociaux-démocrates (une élection a lieu ces jours à Stuttgart). A noter l'âge de ces notables : trente-sept à cinquante-six ans, deux seulement ayant plus de cinquante ans.

L'internationale libérale

— Dans « Der Bund » (269) un long compte rendu du dernier congrès libéral mondial. Font partie de cette internationale deux partis suisses : le Parti radical-démocratique et l'Union libérale-démocratique, des partis de douze autres Etats européens et des partis extra-européens de l'Inde, d'Israël, du Canada et de Sri Lanka (Ceylan). Combien de libéraux et de radicaux savent-ils qu'ils sont membres d'une internationale et qu'ils sont considérés par beaucoup de délégués comme les plus conservateurs après les Italiens ?

Tableau noir

Savoir
Qu'on ne sait rien
Sottise
Te rassure.

Bondira
D'elle-même
Au-devant de la nuit.

La craie intelligente.

Gilbert Trolliet.